

Département : 43
Commune de SAINT ILPIZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

N° 2026_03-27-01

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 9+1 pouvoir

Le Conseil municipal réuni le 27 mars 2026 sous la présidence de Madame ROUSSEL Isabelle, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Madame DEFAY Martine, maire sortante, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après le retrait de Madame DEFAY,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes financiers unique, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
	COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL				
Résultats reportés 2024		138 605,53 €		84 644,74 €	223 250,27 €
Opérations de l'exercice	232 967,92 €	282 471,33 €	237 704,36 €	157 116,44 €	439 587,77 €
TOTAUX	232 967,92 €	421 076,86 €	237 704,36 €	241 761,18 €	662 838,04 €
Résultats de clôture		188 108,94 €		4 056,82 €	192 165,76 €
Reste à réaliser			407 518,77 €	218 694,00 €	218 694,00 €
TOTAUX CUMULÉS	232 967,92 €	421 076,86 €	645 223,13 €	460 455,18 €	881 532,04 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		188 108,94 €	-184 767,95 €		3 340,99 €
	COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT				
Résultats reportés 2024		5 591,16 €		68 170,85 €	73 762,01 €
Opérations de l'exercice	14 309,95 €	11 555,63 €	1 510,00 €	6 248,00 €	17 803,63 €
TOTAUX	14 309,95 €	17 146,79 €	1 510,00 €	74 418,85 €	91 565,64 €
Résultats de clôture		2 836,84 €		72 908,85 €	75 745,69 €
Reste à réaliser					
TOTAUX CUMULÉS	14 309,95 €	17 146,79 €	1 510,00 €	74 418,85 €	91 565,64 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		2 836,84 €		72 908,85 €	75 745,69 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Bisier Lucie, Chausse Jacques, Chicoutel Guy, Comte Pascal, Klein Estelle, Lemoine Marine, Losse Jodie, Rolland Alain, Roussel Isabelle, Roussel Isabelle pour Jean-Louis Bouche

La présidente



le 27.03.2026